

Image not found or type unknown



Sanction sur un chèque impayé

Par **menaud**, le **02/06/2009** à **15:36**

Bonjour,
mon mari travaille dans une boutique de téléphonie. Une femme est venue pour souscrire deux abonnements et un téléphone à carte.
Dans sa boutique, il a un appareil pour les chèques qui lui dit si le chèque passe ou pas.
En mettant le chèque dans le lecteur il passait.
Aujourd'hui, la direction lui a envoyé un mail en lui précisant que le chèque était revenu impayé car la personne a fait opposition au paiement pour perte.
Ils veulent que mon mari essaye de récupérer les téléphones.
Risque-t-il une sanction ?
Merci de votre réponse